



# Rendement Action LVMH

## TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le produit émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 6 mai 2016), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et mise en résolution du Garant.

**Rendement Action LVMH est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**

- ❖ **Période de commercialisation** : du 3 juin 2016 au 5 août 2016. La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- ❖ **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- ❖ **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de **Rendement Action LVMH** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- ❖ **Code ISIN**: FR0013170495

Communication à caractère promotionnel  
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

**NORTIA**  
— INGÉNIERIE FINANCIÈRE

# Rendement Action LVMH

## EN QUELQUES MOTS

Rendement Action LVMH est un produit de placement d'une durée maximale de 10 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, ayant les caractéristiques suivantes :

- ❖ La valeur du support s'apprécie selon l'évolution de l'action LVMH (dividendes non réinvestis), nommée ci-après « l'Action ». L'investisseur est exposé à la variation du cours de l'action qui conditionne le remboursement.
- ❖ Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 7 % par année écoulée et d'un coupon bonus égal à 20 % de la performance de l'action LVMH depuis l'origine si à une Date d'Observation Annuelle le niveau de clôture de l'action LVMH est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ❖ Un remboursement du Capital Initial à l'échéance, majoré d'un gain de 70 % et d'un coupon bonus égal à 20 % de la performance positive de l'action LVMH depuis l'origine si à la Date d'Observation Finale le niveau de clôture de l'action LVMH est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ❖ Un remboursement du Capital Initial à l'échéance tant que le niveau de clôture de l'action LVMH est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- ❖ Un risque de perte en capital à l'échéance si le niveau de clôture de l'action LVMH est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si l'action a baissé de 45 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'action LVMH depuis l'origine, soit un remboursement final à 55 %<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) minimum de 5,58 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(2)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) de -5,80 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **Rendement Action LVMH**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 5 août 2016 jusqu'à la Date d'Échéance (le 19 août 2026) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 5 août 2016 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **Rendement Action LVMH** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support **Rendement Action LVMH** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

# AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

## AVANTAGES

- ❖ De la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> année, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'action LVMH est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé** et récupère l'intégralité de son capital initial.
- ❖ De la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> année, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un **gain de 7 % par année écoulée et d'un coupon bonus égal à 20 % de la performance positive de l'action LVMH depuis l'origine mesurée à la Date d'Observation Annuelle correspondante<sup>(1)</sup>**.
- ❖ À l'échéance des 10 ans, si **Rendement Action LVMH** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de clôture de l'action LVMH est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial et bénéficie d'un **gain final de 70 %<sup>(2)</sup>, soit 7 % par année écoulée plus un coupon bonus égal à 20 % de la performance positive de l'action LVMH depuis l'origine mesurée à la Date d'Observation Finale**.
- ❖ À l'échéance des 10 ans, si **Rendement Action LVMH** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son capital initial**, si le niveau de clôture de l'action LVMH est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

## INCONVÉNIENTS

- ❖ **Rendement Action LVMH présente un risque de perte partielle ou totale du capital** en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'action LVMH est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Le rendement de **Rendement Action LVMH** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'action LVMH autour du seuil de 60 % de son Niveau Initial.
- ❖ **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an à 10 ans.
- ❖ **Le gain maximum de l'investisseur est limité à un gain 7 % par année écoulée plus un coupon bonus de 20 % de la performance positive de l'action LVMH depuis l'origine**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'action LVMH (effet de plafonnement du gain).
- ❖ **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- ❖ **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action LVMH.**

## FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- ❖ **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'action LVMH. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- ❖ **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'action LVMH.
- ❖ **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- ❖ **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- ❖ **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

<sup>(1)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) minimum de 5,58 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables), sur la base d'un scénario correspondant à un niveau de clôture égal au niveau initial à l'échéance (coupon bonus nul).

<sup>(2)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) minimum de 5,45 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables), sur la base d'un scénario correspondant à un niveau de clôture égal au niveau initial à l'échéance (coupon bonus nul).

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE CONDITIONNEL DÈS LA 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

Si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'action LVMH est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

LE CAPITAL INITIAL  
+  
UN GAIN DE 7 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE  
+  
UN COUPON BONUS ÉGAL À 20 % DE LA PERFORMANCE POSITIVE DE L'ACTION LVMH  
(SOIT UN TRA<sup>(1)</sup> MINIMUM DE 5,58 %<sup>(2)</sup>)

## REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 5 août 2026, on observe le niveau de clôture de l'action LVMH par rapport à son Niveau Initial.

### CAS FAVORABLE

Si le niveau de clôture de l'action LVMH est **supérieur ou égal à son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 19 août 2026 :

LE CAPITAL INITIAL  
+  
UN GAIN FINAL DE 70 %  
(SOIT 7 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE)  
+  
UN COUPON BONUS ÉGAL À 20 % DE LA PERFORMANCE POSITIVE DE L'ACTION LVMH  
(SOIT UN TRA<sup>(1)</sup> MINIMUM DE 5,45 %)

4 / 8

### CAS MÉDIAN

Si le niveau de clôture de l'action LVMH est **strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 19 août 2026 :

LE CAPITAL INITIAL  
(SOIT UN TRA<sup>(1)</sup> DE 0 %)

### CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de clôture de l'action LVMH est **strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial**, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 19 août 2026 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE  
DE L'ACTION LVMH  
*DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE  
L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'ACTION LVMH. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT  
ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.*

<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, **TRA** désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(2)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant à un niveau de clôture égal au niveau initial la 9<sup>ème</sup> année (coupon bonus nul).

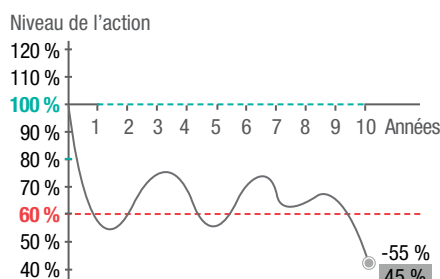
<sup>(3)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant à un niveau de clôture égal au niveau initial à l'échéance (coupon bonus nul).

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, l'action LVMH est en baisse par rapport au seuil d'activation du mécanisme de remboursement, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Rendement Action LVMH** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

# ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'ACTION LA 10<sup>ÈME</sup> ANNÉE (SUPÉRIEURE À 40 %)



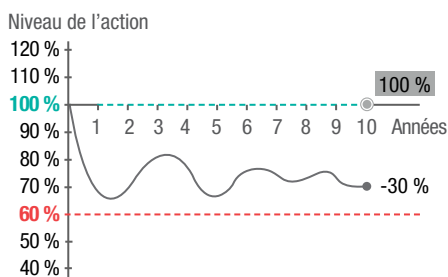
- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'action est inférieur au seuil d'activation du mécanisme de remboursement. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.

- À la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'action est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'action, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'action LVMH, soit une perte de 55 %.

**Remboursement final : 45 %**

**TRA<sup>(1)</sup> : -7,67 % (identique à celui de l'action)**

## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSSE DE L'ACTION LA 10<sup>ÈME</sup> ANNÉE (INFÉRIEURE À 40 %)



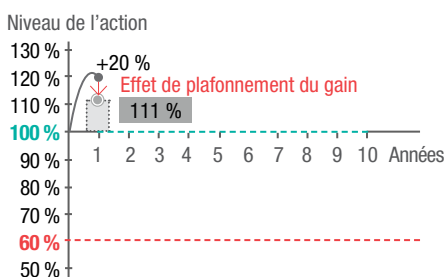
- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'action est inférieur au seuil d'activation du mécanisme de remboursement. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.

- À la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'action est enregistré à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %), niveau supérieur au seuil de perte en capital à l'échéance. L'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.

**Remboursement final : 100 %**

**TRA<sup>(1)</sup> : 0 % (contre -3,50 % pour l'action)**

## SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'ACTION (PLAFONNEMENT DU GAIN)



- À la 1<sup>ère</sup> Date d'Observation Annuelle, le 7 août 2017, le niveau de clôture de l'action est égal à 120 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 7 % au titre de l'année écoulée et d'un coupon bonus égal à 20 % de la performance de l'action, soit un coupon bonus de 4 %<sup>(\*)</sup>. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'action (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 111 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'action.

**Remboursement final : 100 % + 7 % + 4 %<sup>(\*)</sup> = 111 %**

**TRA<sup>(1)</sup> : 10,94 % (contre 19,88 % pour l'action)**

<sup>(\*)</sup> 4 % correspond à 20 % de la performance finale égale à 20 %

● Performance de l'action LVMH  
○ Niveau de remboursement du support

--- Seuil de perte en capital à l'échéance  
--- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement

■ Gain

Information importante : la valorisation de **Rendement Action LVMH** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'action LVMH et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau de clôture de l'action LVMH est proche du seuil d'activation du mécanisme de remboursement, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'action LVMH, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, **TRA** désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).



# PRÉSENTATION DE L'ACTION LVMH

Le groupe LVMH réunit plus de 70 maisons d'exception qui créent des produits de haute qualité et est le seul acteur présent simultanément dans cinq secteurs majeurs du luxe : *Vins & Spiritueux*, *Mode & Maroquinerie*, *Parfums & Cosmétiques*, *Montres & Joaillerie* et *Distribution sélective*. Il compte aujourd'hui plus de 120 000 collaborateurs à travers le monde et a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 30,6 milliards d'euros.

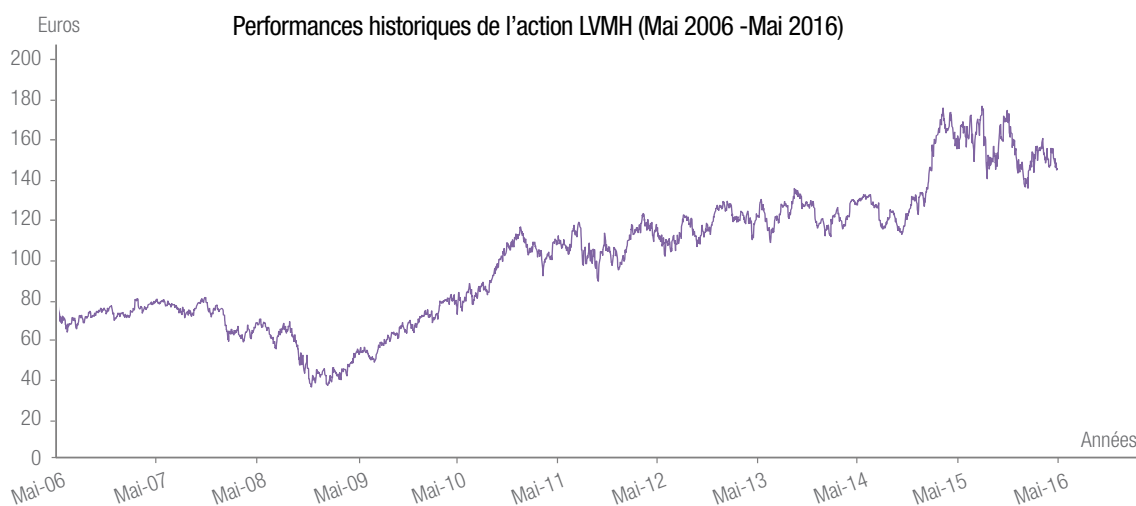
Création	Secteur	Résultat net part du groupe	Dette financière nette	Capitaux Propres
1987	LUXE	3,573 Mds€	4,2 Mds€	25,8 Mds€

Source : Rapport Annuel 2015

## ÉVOLUTION DE L'ACTION LVMH

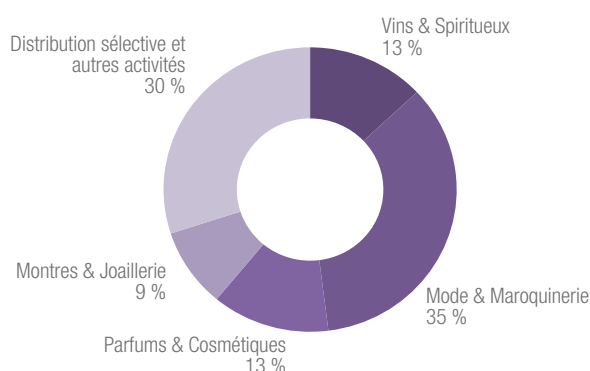
**L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action LVMH.**

**Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**

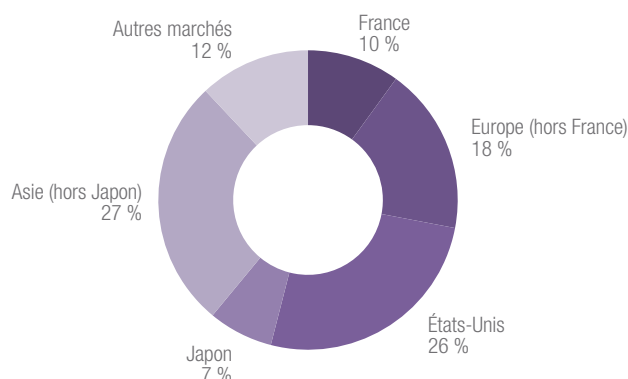


Source : Bloomberg, 6 mai 2016

## RÉPARTITION SECTORIELLE DES VENTES



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VENTES



**L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.**

Source : Rapport Annuel 2015

# CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que présentant un risque de perte en capital les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2 / S&P : A / Fitch Ratings : A au 6 mai 2016)
Période de commercialisation	Du 3 juin 2016 (9h00 CET) au 5 août 2016 (17h00 CET)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013170495
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Action LVMH (Code Bloomberg : MC FP; Code ISIN: FR0000121014)
Prix d'Émission	99,91 % de la Valeur Nominale
Prix de commercialisation	Le prix de commercialisation commencera à 99,91 % le 3 juin 2016 et progressera au taux de 0,01 % par semaine pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 5 août 2016.
Date d'Observation Initiale	5 août 2016
Date d'Émission et de Règlement	3 juin 2016
Dates d'Observation de remboursement automatique anticipé	7 août 2017; 6 août 2018; 5 août 2019; 5 août 2020; 5 août 2021; 5 août 2022; 7 août 2023; 5 août 2024; 5 août 2025
Dates de remboursement automatique anticipé	21 août 2017; 20 août 2018; 19 août 2019; 19 août 2020; 19 août 2021; 19 août 2022; 21 août 2023; 19 août 2024; 19 août 2025
Date d'Observation Finale	5 août 2026
Date d'Échéance	19 août 2026, en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'action le 5 août 2016
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité et Publication de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant. Un jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture de l'action est publié. <b>La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence</b> sur une page publique du site de l'Émetteur ( <a href="http://www.equitysolutions.natixis.com">www.equitysolutions.natixis.com</a> ).
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres

## AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Natixis qui commercialise le produit **Rendement Action LVMH**.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives de **Rendement Action LVMH** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Rendement Action LVMH** est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 19 juin 2015 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°15-285 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

## NATIXIS

Ingénierie financière Equity Solutions  
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 006 536 212,80 euros  
Siège social : 30, avenue de Pierre Mendès-France - 75013 Paris  
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

